

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01309 Numéro SIREN : 824 599 229 Nom ou dénomination : CANAL EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 7498

Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/7498

Déposant :

Nom/dénomination : CANAL EXPANSION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 824 599 229

N° gestion : 2016 B 01309



Handwritten signature or mark.

Désignation de l'entreprise : <u>Société CANAL EXPANSION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>QUARTIER DES PONTOTS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>82459922900013</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31 01 2019</u>	
		N-1 <u>31 01 2018</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

En Euros.

CGFT

Certifié conforme



Désignation de l'entreprise : Société CANAL EXPANSION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50.....000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG		
	Report à nouveau	DH	(18 003)	(900)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(18 727)	(17 103)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	7 032	3 516
	TOTAL (I)	DL	20 302	35 513
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	754 896	895 349
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	126 637	1 106
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 161	3 306
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	893 694	899 760
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	913 996	935 274
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	280 308	452 086
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature/initials.

Désignation de l'entreprise : Société CANAL EXPANSION

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
			services*	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA			
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	0	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 202	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(9 200)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	161	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	161	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 172	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 172	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(6 011)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(15 211)		

En Euros

C&FT



Désignation de l'entreprise : Société CANAL EXPANSION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	3 516	3 516
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 516	3 516
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices * (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			162	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			18 889	17 103
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			(18 727)	(17 103)
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
AMORT. FRAIS ACQUISITION TITRES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			3 516	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

CGFT



Handwritten signature/initials.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 913 996.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 18 727.07- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Documents soumis au contrôle
d'un commissaire aux comptes

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

La société est tête du groupe qu'elle constitue avec sa filiale LMH pour l'intégration fiscale.

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	847 016		5 000
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL	847 016		5 000
TOTAL GENERAL	847 016		5 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			852 016	852 016
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL			852 016	852 016
TOTAL GENERAL			852 016	852 016

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	754 695
Emprunts et dettes financières divers :	
-	
-	
-	
-	
-	
Total	754 695

Documents soumis à l'approbation
d'un commissaire aux comptes

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	
Avals cautions accordés	
CAUTION CRCA	224 000
CAUTION CE	224 000
Document transmis au conseil d'un commissaire aux comptes	
Total	448 000

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SAS ANBISO	SAS	8 562 030	64600 Anglet

Copie certifiée conforme
d'un original déposé
auprès d'un commissaire aux comptes

CGFT



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - BS 40 - LMH SPORTS - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères	40 000	76 307	100.00	brute 781 400			5 874 986	190 942	
	5 000		100.00	nette 5 000				1 300	

Documents soumis au contrôle
d'un commissaire aux comptes



**CANAL EXPANSION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

AU CAPITAL DE 50 000 €

**Siège Social : Quartier des Pontôts
64100 BAYONNE**

RCS BAYONNE : 824599229

♦ ♦ ♦

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

Exercice clos le 31 janvier 2019
SAS CANAL EXPANSION
Ce rapport comporte 4 pages et 11 pages annexées

2 QUAI DE BRAZZA 33100 BORDEAUX – TEL : 05.56.81.95.95 – FAX : 05.56.52.12.33

SARL AU CAPITAL DE 60 000 €

**INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET RATTACHEE A LA CRCC DE BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 328 802 28500051 – APE 6920Z**

Page 1 sur 4

SOCIETE CANAL EXPANSION
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

A l'Assemblée générale de la société CANAL EXPANSION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CANAL EXPANSION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués par votre société et sur le caractère raisonnable des estimations retenues pour déterminer la valeur des titres de participation. A la date de notre rapport nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la valeur nette comptable des titres ainsi déterminée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Page 2 sur 4



Handwritten signature or initials.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Page 3 sur 4



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Bordeaux, le 15 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes - GFA AQUITAINE représentée par

Jean-Michel PELLE

Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Expert de justice

Page 4 sur 4



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	852 016		852 016	847 016	5 000	0.59
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	852 016		852 016	847 016	5 000	0.59
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	60 381		60 381	80 780	20 399	25.25
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 599		1 599	7 478	5 879	78.62
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	61 980		61 980	88 257	26 277	29.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	913 996		913 996	935 274	21 277	2.27

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CGFT



Handwritten signature/initials

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2019 12	Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	18 003	900	17 103	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 727	17 103	1 624	9.50
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	7 032	3 516	3 516	100.00
	Total I	20 302	35 513	15 211	42.83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	754 896	895 349	140 453	15.69
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	126 637	1 106	125 531	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 161	3 306	8 855	267.89
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	893 694	899 760	6 066	0.67
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	913 996	935 274	21 277	2.27

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

280 308

144 865

CGFT



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1			1	
Total des Produits d'exploitation (I)			1			1	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			9 202	7 235		1 967	27.18
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			9 202	7 235		1 967	27.18
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 200	7 235		1 965	27.16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CGFT



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/01/2019	12	31/01/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		161			161	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		161			161	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		6 172	6 352		180	2.83
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		6 172	6 352		180	2.83
2. Résultat financier (V-VI)		6 011	6 352		341	5.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		15 211	13 587		1 624	11.96
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		3 516	3 516			
Total VIII		3 516	3 516			
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 516	3 516			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		162			162	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		18 889	17 103		1 787	10.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		18 727	17 103		1 624	9.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 913 996.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 18 727.07- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Document
d'un commissaire

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

La société est tête du groupe qu'elle constitue avec sa filiale LMH pour l'intégration fiscale.

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Document communiqué en vertu
d'un concordat de confidentialité

CGFT

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	847 016		5 000
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL	847 016		5 000
TOTAL GENERAL	847 016		5 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			852 016	852 016
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL			852 016	852 016
TOTAL GENERAL			852 016	852 016

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	754 695
Emprunts et dettes financières divers :	
-	
-	
-	
-	
-	
Total	754 695

Le gérant, *[Signature]*
et le président du conseil d'administration, *[Signature]*

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	
Avals cautions accordés	
CAUTION CRCA	224 000
CAUTION CE	224 000
Document remis au comptable d'un co-comptable aux comptes	
Total	448 000

CGFT



ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SAS ANBISO	SAS	8 562 030	64600 Anglet

Le gérant, en présence du président du conseil d'administration,
a certifié la sincérité des comptes consolidés.

CGFT

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - BS 40 - LMH SPORTS - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères	40 000	76 307	100.00	781 400	781 400			5 874 986	190 942	
	5 000		100.00	5 000	5 000				1 300	

Document communiqué en vertu
d'un commissariat aux comptes



Handwritten signature

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2019, s'élevant à la somme de 18.727 euros, en totalité au poste « report à nouveau ».

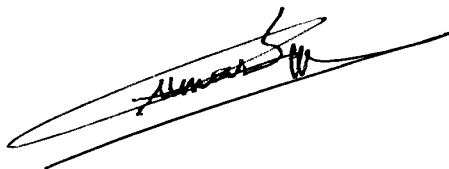
Rappel des dividendes distribués :

Les associés prennent acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

- ADOPTION -

Cette décision a été adoptée par les associés le 26 juillet 2019.

Certifié conforme



18 SEP. 2019

Monsieur le Greffier
**DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE**
1, avenue Anne de Neubourg
64100 BAYONNE

Bayonne, le 16 septembre 2019

CG/MD

CANAL EXPANSION

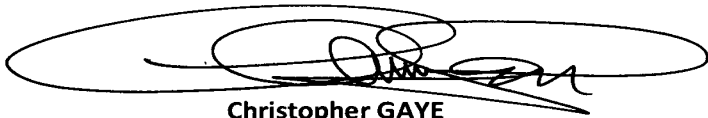
RCS Bayonne n° 824 599 229
Exercice clos le 31 janvier 2019
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Conformément aux dispositions de l'article L 232-23 du code de commerce, nous vous adressons sous ce pli :

- comptes annuels et annexes signés et certifiés conformes par le président ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- affectation du résultat signée par le président ;
- chèque à votre ordre d'un montant de 45,73 euros.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos meilleures salutations.



Christopher GAYE



Marc de SAINT VICTOR

PS : Merci de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt des comptes.

Technocité - Bâtiment Astria
5, rue Joseph Szydlowski
CS 88528
64185 Bayonne Cedex - France

Tél : 05 59 57 20 20
Fax : 05 59 57 20 21
fidal.com

Barreau de Bayonne

FIDAL - Société d'avocats ■ Société d'exercice libéral par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance. Capital : 6 000 000 Euros ■ 525 031 522 RCS Nanterre
TVA Union Européenne - FR 42 525 031 522 - NAF 6910Z ■ Siège social : 4-6 avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie - France ■ T : 01 46 24 30 30 ■ Barreau des Hauts de Seine